

PROJET DOM TOM

SOUTENIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ORGANISÉE EN MÉTROPOLE

Cette fiche vise à accompagner la rédaction d'un projet de soutien à la formation professionnelle organisée en métropole.

Elle correspond à l'étape 4 « Description des projets » de la demande sur Le Compte Asso.

Ce projet s'adresse exclusivement aux clubs d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Ile de la Réunion) et vient s'ajouter aux cinq projets précédents.

Récurrence

Cochez la case « Première demande ».

Intitulé

Utilisez l'appellation suivante pour faciliter le tri des dossiers.

Formation professionnelle en métropole

Objectifs

Soutenir la formation professionnelle (CQP, BPJEPS et DEJEPS) organisée en métropole.

Description

Les actions suivantes peuvent être soutenues :

- Participation aux frais pédagogiques
- Prise en charge des frais de déplacement et/ou annexes (hébergement, restauration...)
- ...

Nature de l'aide *(menu déroulant)*

Sélectionnez « Aide au projet »

Modalité de l'aide *(menu déroulant)*

Sélectionnez « Autre aide au projet »

Objectifs opérationnels *(menu déroulant)*

Sélectionnez « Développement de la pratique »

Modalité ou dispositif *(menu déroulant)*

Sélectionnez « Soutenir la formation professionnelle des DOM TOM en métropole »

Public bénéficiaire *(menus déroulants)*

Renseignez les caractéristiques du public bénéficiaire.

Statut ➔ Sélectionnez « Licenciés »

Territoires

Sélectionnez le territoire qui correspond à votre club et/ou au territoire de mise en œuvre du projet.

Moyens humains

Précisez les moyens humains, par nature, qui seront consacrés à la mise en œuvre et au pilotage de ce projet.

Evaluation

La démarche de projet nécessite de disposer d'indicateurs qui permettent de mesurer son effectivité et ses effets.

- Indicateurs au regard des objectifs ➔
- ➔ Nom du (des) stagiaire(s) en formation
 - ➔ Formation suivie : CQP, BPJEPS ou DEJEPS
 - ➔ Obtention du diplôme

La FFGym utilisera l'outil de contrôle AGATE pour évaluer le projet.

Budget

Le budget doit englober toutes les dépenses et recettes prévues pour mettre en œuvre ce projet.

La subvention accordée ne pourra pas dépasser 50% du budget total du projet.

Le montant maximum attribué à ce projet sera de 5 500€.

| Dépenses | Recettes |
|--|-------------|
| Frais de déplacement | Subventions |
| Frais de formation | Partenaires |
| Frais annexes (hébergement, restauration...) | ... |
| ... | |